LE CODAP

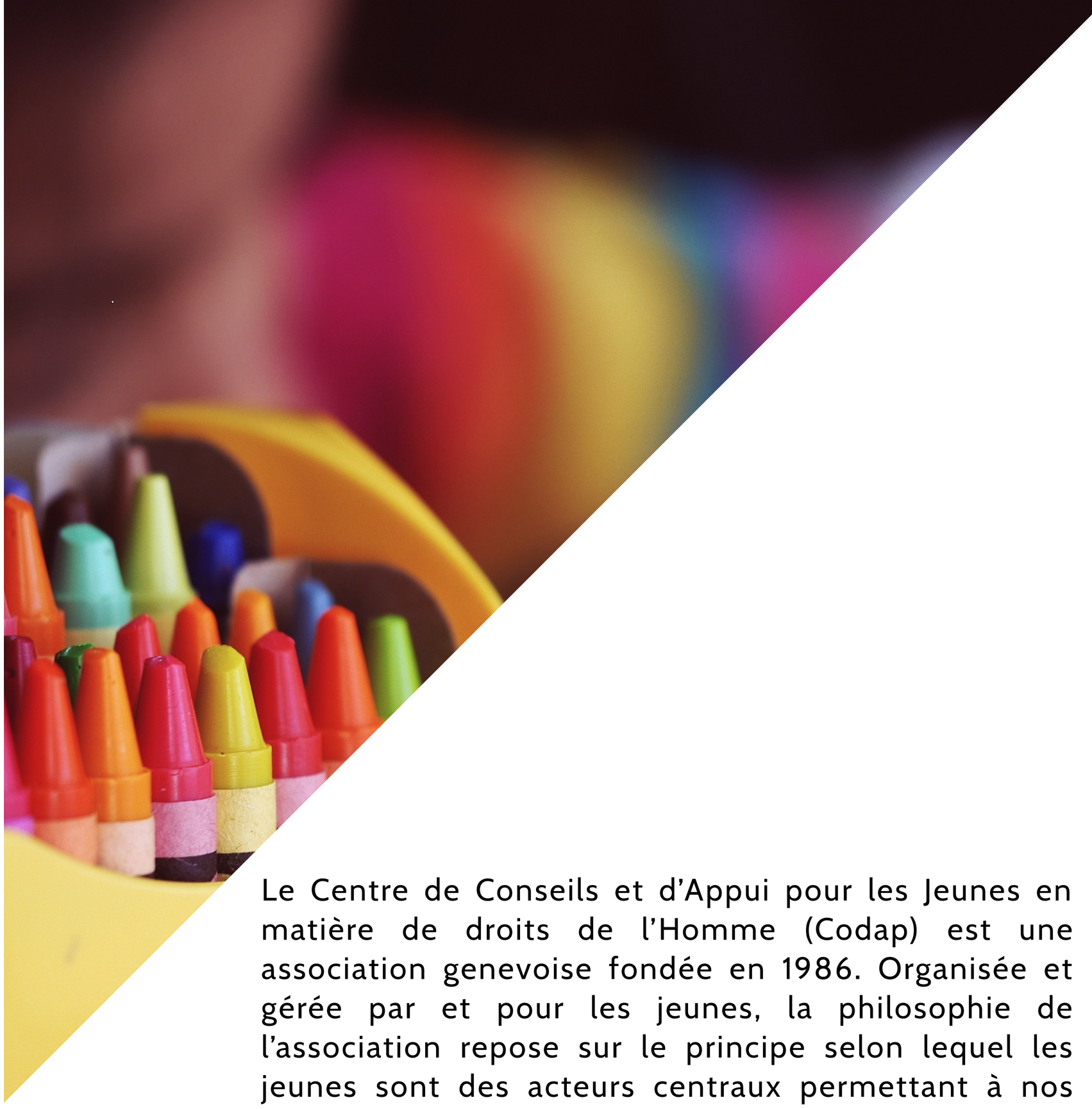

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Le Centre de Conseils et d'Appui pour les Jeunes en matière de droits de l'Homme (Codap) est une association genevoise fondée en 1986. Organisée et gérée par et pour les jeunes, la philosophie de l'association repose sur le principe selon lequel les jeunes sont des acteurs centraux permettant à nos sociétés d'être plus tolérantes, ouvertes et respectueuses des droits humains. Pourtant, force est de constater que la voix des jeunes souffre d'un manque de légitimité et d'une sous-représentation certaine auprès des instances nationales et internationales.

Ainsi, le Codap s'est donné pour mission de renforcer et promouvoir l'engagement des jeunes en faveur des droits humains à travers des actions de formation, de sensibilisation et de promotion. En plus de 30 années, le Codap a développé de nombreux outils et méthodes d'apprentissage adaptés à son public cible : les jeunes francophones âgés de 15 à 30 ans en Suisse et dans le monde. Ainsi, dans le cadre de ses formations dans le domaine des droits humains, le Codap recherche constamment à trouver un équilibre entre la nécessité de délivrer un contenu théorique de niveau universitaire tout en ayant régulièrement recours à des méthodes d'andragogie ou non formelles d'éducation.

Codap

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Les droits de l'enfant c'est quoi ?

Les droits de l'enfant, sont des droits fondamentaux et inaliénables que tu as du fait d'être un enfant ! Ils sont compilés dans la convention relative aux droits de l'enfant qui a été conclue à New-York par les Nations-Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par 196 pays dans le monde.

En tant qu'enfant, tu es en plein développement, tu as donc d'autres besoins que les adultes. Cette convention prend en compte ces besoins et interprètent les droits humains en le considérant.

Mais attention, ce n'est pas parce qu'ils existent que les droits sont toujours respectés. Les violations sont encore nombreuses. Travail des enfants, mauvais traitements ou abus sont encore très présents dans le monde. Et la Suisse aussi a encore beaucoup à faire, comme par exemple dans la prise en charge des jeunes mineurs non-accompagnés.

Codap

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

La participation

Si les enfants ont des besoins particuliers et doivent donc être protégés et avoir accès à des prestation, il ne faut cependant pas oublier de les inclure ! Chacun et chacune doit avoir son mot à dire et toi d'autant plus !

La convention relative aux droits de l'enfant met la participation au centre de ses actions. Pour chacun de tes droits et selon ton âge, tu dois pouvoir être inclus-e dans la réflexion et dans les actions. Ce n'est pas toujours facile, mais c'est comme cela que tu apprendras au mieux tes droits et que tu pourras ensuite devenir un-e adulte accompli-e.

Participer à des camps, sensibiliser tes camarades, créer un projet sont autant de manière de faire valoir ses droits. Les activités de jeunesse dans ce qu'elles t'apportent et dans la manière dont elles sont construites te font ainsi participer à la société et de bien se développer.

Codap

Article 9 : Séparation d'avec les parents

« LE DROIT DE L'ENFANT DE VIVRE AVEC SES PARENTS À MOINS QUE CELA NE SOIT JUGÉ INCOMPATIBLE AVEC SON INTÉRÊT SUPÉRIEUR; LE DROIT DE MAINTENIR DES CONTACTS AVEC SES DEUX PARENTS S'IL EST SÉPARÉ DE L'UN D'ENTRE EUX OU DES DEUX; LES OBLIGATIONS DE L'ETAT AU CAS OÙ IL SERAIT RESPONSABLE DES MESURES AYANT AMENÉ LA SÉPARATION. »

Pour se développer en bonne santé physique et mentale et être heureux et heureuse, le lien social est primordial ! Pour les enfants, ce lien se forme d'abord avec la famille, les parents, les grands-parents, les frères et les sœurs, mais pas seulement ! Grâce à des activités socioculturelles, tu as l'opportunité de rencontrer des personnes en dehors de la maison et de t'enrichir ! Tu peux découvrir de nouvelles cultures, une nouvelle langue ou encore simplement de nouveaux jeux. Ces liens te permettent de t'ouvrir vers d'autres horizons et de te développer au mieux !

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

Codap

Article 6. Survie et développement

« LE DROIT INHÉRENT À LA VIE ET L'OBLIGATION DE L'ETAT D'ASSURER LA SURVIE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT »

Pour devenir un adulte, il faut pouvoir vivre en bonne santé. En tant qu'enfant, tu ne peux pas toujours faire les meilleurs choix et prendre soin de toi. L'Etat, tes parents ou les personnes qui sont responsables de toi, doivent te protéger ! Protéger quelqu'un-e cela peut dire mettre en place tout ce qu'il faut pour réagir en cas de danger, mais aussi apprendre les bons gestes à cette personne !

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Codap

Article 27. Niveau de vie

« LE DROIT DE L'ENFANT À UN NIVEAU DE VIE ADÉQUAT, LA RESPONSABILITÉ PRIMORDIALE DES PARENTS DE LE LUI ASSURER ET L'OBLIGATION DE L'ETAT DE FAIRE EN SORTE QUE CES RESPONSABILITÉS PUISSENT RAISONNABLEMENT ÊTRE ASSUMÉES ET SOIENT ASSUMÉES DANS LES FAITS, SI NÉCESSAIRE PAR LE RECOUVREMENT DE LA PENSION ALIMENTAIRE. »

Pour pouvoir te développer au mieux de tes capacités et t'élancer dans le monde, tu dois pouvoir bénéficier d'un niveau de vie suffisant. Mais qu'est-ce qui se cache derrière ce concept ? Et bien, il s'agit de pouvoir avoir un toit sur la tête, de pouvoir manger à sa faim ou encore de pouvoir avoir accès à des soins et à des loisirs. Mais tu peux aussi y participer, par exemple en te lançant dans le monde du travail et en prenant un premier job !

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Codap

Article 15. Liberté d’association

« LE DROIT DES ENFANTS À SE RÉUNIR ET À FORMER DES ASSOCIATIONS, À CONDITION QUE LES DROITS D'AUTRUI SOIENT RESPECTÉS. »

Vivre, jouer, expérimenter et pourquoi pas créer un projet. Tu ne le savais peut-être pas mais la convention te garantit ce droit ! Grâce à elle, tu peux te réunir avec des ami-es, t’exprimer et même monter une association.

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Codap

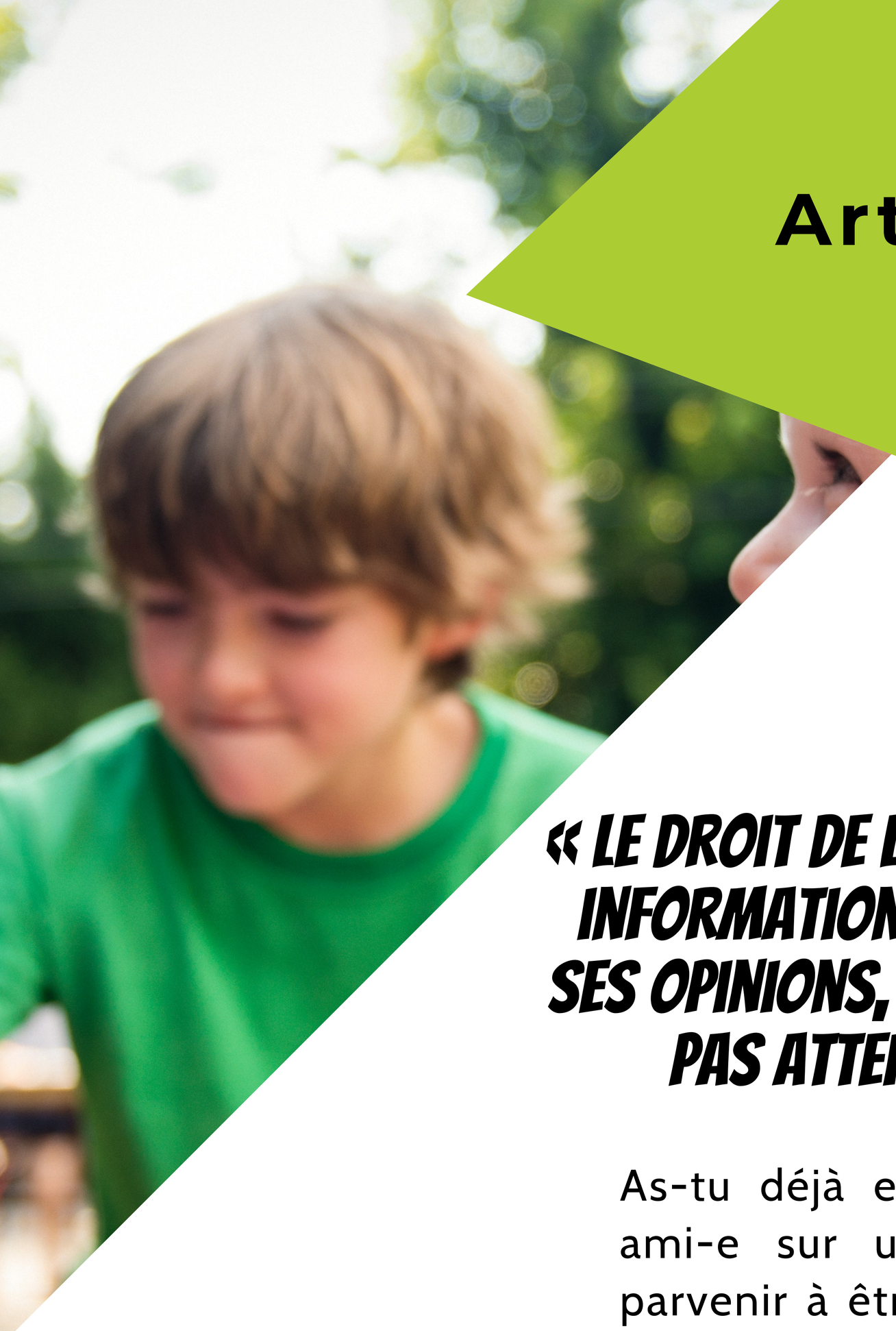

Article. 13 : Liberté d'expression

« LE DROIT DE L'ENFANT À RECEVOIR ET RÉPANDRE INFORMATIONS ET IDÉES AINSI QU'À EXPRIMER SES OPINIONS, POUR AUTANT QUE CELA NE PORTE PAS ATTEINTE AUX DROITS D'AUTRUI. »

As-tu déjà eu l'occasion de débattre avec un-e ami-e sur un sujet pendant des heures sans parvenir à être d'accord ? Les pensées différentes font la richesse de notre monde. Grâce aux droits de l'enfant, tu es libre de tes pensées et de les exprimer tant que celles-ci sont respectueuses de chacun et chacune et des droits humains.

A l'école mais aussi dans les activités que tu fais en-dehors tu as l'occasion d'expérimenter ce droit en rencontrant de nouvelles personnes et en te confrontant à leurs idées. C'est une chance et il faut en profiter !

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

Codap

Article 3. Intérêt supérieur de l'enfant

« TOUTE DÉCISION CONCERNANT UN ENFANT DOIT TENIR PLEINEMENT COMPTE DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE CELUI-CI. L'ETAT DOIT ASSURER À L'ENFANT LA PROTECTION ET LES SOINS NÉCESSAIRES À SON BIEN-ÊTRE AU CAS OÙ SES PARENTS OU LES AUTRES PERSONNES RESPONSABLES DE LUI NE LES ASSURAIENT PAS. »

Si les enfants ont le droit a un statut particulier, ils et elles ne sont pas néanmoins dépendant-es et ils et elles ont leur mot à dire ! Avec l'intérêt supérieur de l'enfant, la convention demande à ce que l'on pense principalement aux enfants lorsqu'on doit prendre une décision qui les touche. Par exemple, lorsque l'on doit choisir chez quel parent, l'enfant va vivre après un divorce. Mais cela veut aussi dire que l'enfant a sa part de responsabilité et d'autonomie dans les décisions qui le concernent.

Quand tu participes à des activités de jeunesse, tu exerces ce droit. Souvent elles t'incluent dans les décisions et t'apprennent à devenir plus autonome.

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

Codap

Article 31. Loisirs, activités récréatives et culturelles

« LE DROIT DE L'ENFANT AUX LOISIRS, AU JEU ET À LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES. »

On peut parler de droit à la santé, de droit à un niveau de vie suffisant ou encore de non-discrimination, mais qu'est-ce qu'un enfant si on ne le laisse pas être un enfant ? Les droits de l'enfant te donnent aussi le droit et l'accès aux jeux et aux loisirs. Cela peut paraître simple, mais c'est important.

C'est par exemple grâce à cela que des associations peuvent te proposer des activités diversifiées.

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Codap

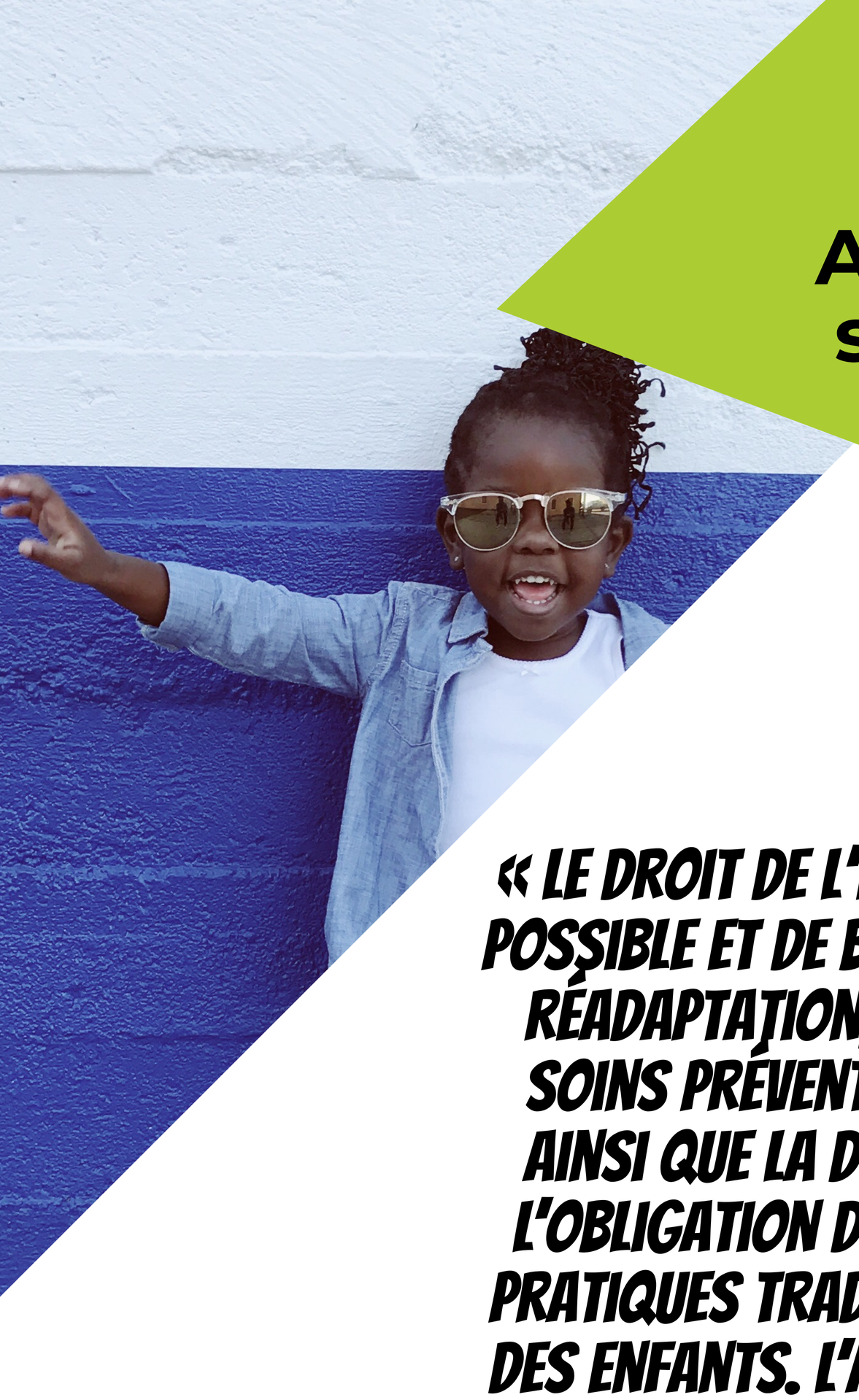

Article 24. Santé et services médicaux

« LE DROIT DE L'ENFANT DE JOUIR DE LA MEILLEURE SANTÉ POSSIBLE ET DE BÉNÉFICIER DES SERVICES MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION, AVEC UN ACCENT PARTICULIER SUR LES SOINS PRÉVENTIFS, L'INFORMATION DE LA POPULATION AINSI QUE LA DIMINUTION DE LA MORTALITÉ INFANTILE. L'OBLIGATION DE L'ETAT DE FAVORISER L'ABOLITION DES PRATIQUES TRADITIONNELLES PRÉJUDICIABLES À LA SANTÉ DES ENFANTS. L'ACCENT EST MIS SUR LA NÉCESSITÉ, POUR ASSURER LE RESPECT DE CE DROIT, DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE. »

Le droit à la santé et l'accès aux services médicaux sont garantis par les droits de l'enfant. Cela veut dire que lorsque tu es malade, tu dois avoir la possibilité d'aller voir un médecin et de te soigner. Mais cela veut aussi dire que l'on doit prévenir tout ce qui pourrait te rendre en mauvaise santé. Attention, on ne parle pas que des microbes mais aussi du harcèlement scolaire ou en ligne qui atteint ta santé mentale.

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

Codap

Article 33. Consommation et trafic de drogues

« LE DROIT DE L'ENFANT D'ÊTRE PROTÉGÉ CONTRE LA CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET CONTRE SON UTILISATION DANS LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE TELLES SUBSTANCES. »

Alcool, drogue, etc... les tentations sont grandes et les risques aussi. Pourtant ces substances peuvent entraîner la dépendance, avoir des conséquences sur ta santé et te faire prendre des risques inconsidérés. Pour éviter cela, l'Etat doit te protéger et te donner les outils nécessaires pour réguler ta consommation.

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Codap

Article 22. Enfants réfugiés

« LA PROTECTION SPÉCIALE À ACCORDER À L'ENFANT QUI EST RÉFUGIÉ OU QUI CHERCHE À OBTENIR LE STATUT DE RÉFUGIÉ ET L'OBLIGATION DE L'ETAT DE COLLABORER AVEC LES ORGANISATIONS COMPÉTENTES AYANT POUR MANDAT D'ASSURER CETTE PROTECTION. »

Tous les enfants n'ont pas la chance d'avoir le même statut et les mêmes conditions de vie. Certains enfants doivent quitter leurs pays et se retrouvent projeté-es dans une nouvelle culture, parfois sans moyens ou seuls. Grâce aux droits de l'enfant, ils et elles sont protégés et devraient avoir accès aux meilleures conditions pour se développer.

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Codap

Article 29. Objectifs de l'éducation

« LA RECONNAISSANCE DU PRINCIPE QUE L'ÉDUCATION DOIT VISER À FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE LA PERSONNALITÉ DE L'ENFANT ET LE DÉVELOPPEMENT DE SES DONS, LA PRÉPARATION DE L'ENFANT À UNE VIE ADULTE ACTIVE, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME FONDAMENTAUX ET LE DÉVELOPPEMENT DU RESPECT DES VALEURS CULTURELLES ET NATIONALES DE SON PROPRE PAYS ET DE CELUI DES AUTRES. »

Apprendre, c'est la clef pour te développer aux mieux, pouvoir avoir un métier et des activités qui te passionnent et vivre heureux. Tu fais parfois la grimace quand tu dois aller à l'école le matin, mais tous les enfants n'ont pas cette chance. Pourtant l'accès à l'éducation pour grandir et devenir un-e adulte épanoui-e est garanti par les droits de l'enfant.

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Codap

Article 2. Non-discrimination

« LE PRINCIPE QUE TOUS LES DROITS DOIVENT ÊTRE ACCORDÉS À TOUT ENFANT SANS EXCEPTION ET L'OBLIGATION POUR L'ETAT DE PROTÉGER L'ENFANT CONTRE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATION. L'ETAT S'ENGAGE À NE VIOLER AUCUN DES DROITS DE L'ENFANT ET À PRENDRE DES MESURES POUR FAVORISER LE RESPECT DE TOUS CEUX-CI. »

C’est la base des droits humains, chacun et chacune, juste parce qu’ils et elles sont des êtres humains, ont des droits fondamentaux. Tu devrais avoir les mêmes droits que tu sois une fille ou un garçon, que tu viennens d’Afrique ou d’Europe ou que tu sois homosexuel-les ou hétérosexuel-les. Pour les droits de l’enfant, c’est pareil. Tous les enfants ont les mêmes droits.

Article tiré de la version condensée de la convention relative aux droits de l'enfant publié par l'UNICEF.

DROITS DE L'ENFANT

ET

ACTIVITES DE JEUNESSE

Codap